

Engagement pour l'élève (Nom – Prénom)

1. Nous comprenons que le fait que nous déposions ce dossier ne saurait être considéré comme l'assurance que la candidature de notre enfant aboutira à un appariement. D'autre part, l'Association se réserve le droit de refuser l'inscription d'élèves qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes de conduite et de moralité.
2. Nous confirmons que les frais de traitement de dossier (30€) - compris dans l'acompte (250€) - versés lors de l'inscription restent acquis à l'Association même en cas d'annulation du séjour pour une cause quelconque. Le complément du coût du séjour - 300€ - est à régler dès que nous aurons une réponse positive pour l'appariement, et ce, **avant le 15 Février 2019**.
3. En cas de modification des dates de départ OU d'arrivée, de notre fait, nous serons redevables des frais supplémentaires engendrés.
Toute variation des tarifs aériens à la hausse après le **1 Décembre 2018** sera à notre charge.
4. Par réciprocité, nous nous engageons à recevoir le (la) jeune Anglais (e) pendant la période correspondant à la formule choisie – du 17 au 31 Juillet 2019 - et, en cas de non-respect de cet engagement, à régler à l'Association la pension de celui-ci (ou celle-ci) dans une famille d'accueil. **RAPPEL** : la présence de notre enfant est **obligatoire** pendant la totalité du séjour de son (sa) correspondant(e).
5. Au cas où les conditions d'accueil de notre enfant seraient considérées par l'Association comme inacceptables au regard de ce que laissait entendre le dossier, une famille de remplacement serait recherchée et, si nous refusions cette solution et demandions le rapatriement de notre enfant, le coût du voyage retour serait à notre charge sans que nous puissions exiger un remboursement quelconque des sommes versées préalablement à l'Association.
6. Si les responsables de l'échange, jugeant inacceptable le comportement de notre enfant au cours de son séjour en Angleterre, décidaient de le renvoyer en France, le coût du voyage serait à notre charge.
7. Pendant son séjour en Angleterre notre enfant étant confié à l'Association, nous mandatons les représentants de celle-ci pour agir en notre nom en cas de nécessité. En cas d'urgence et, notamment si une intervention chirurgicale était nécessaire, nous autorisons expressément l'Association à prendre à notre place toutes les décisions utiles.
8. Si nous ne pouvons venir chercher notre enfant à l'aéroport à son retour, nous nous ferons remplacer par une personne dont nous fournirons le nom et l'adresse préalablement, et qui devra justifier de son identité. En cas d'absence des parents ou de leur représentant à l'arrivée, la responsabilité de l'Association n'est plus engagée.
9. Droit à l'image : Nous autorisons l'Association à utiliser des photos de notre enfant pour la promotion exclusive des échanges. (Entourer la bonne réponse) **OUI - NON**
10. Nous autorisons l'Association à donner notre nom, code postal, numéro de téléphone aux autres participants à l'échange qui reçoivent en France en même temps que notre enfant. **OUI - NON**
11. Nous déclarons sur l'honneur qu'aucun membre de la famille ne justifie d'une inscription au casier judiciaire.
12. Nous sommes prêts à recevoir la visite d'un professeur accompagnateur pendant le séjour du/de la jeune Anglais(e).
13. Nous confirmons que pendant le séjour du/de la correspondant(e) tout espace fermé, y compris la voiture, sera un espace non-fumeur.
14. Nous ne pouvons tenir l'Association Bordeaux-Bristol responsable des activités proposées à notre enfant pendant son séjour en Angleterre.
15. Nous informerons l'Association et les parents anglais de tout séjour en dehors du domicile habituel.

Nous soussignés **parents (ou représentants légaux) de l'enfant, déclarons avoir pris connaissance des conditions énumérées ci-dessus relatives au séjour à BRISTOL de notre fils (fille) et les accepter intégralement.** Date, signature précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

..... A le

Le père

La mère

Le représentant légal